

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)



L'an deux mil vingt-quatre, le 29 du mois de MAI à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 23 mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 21
votants : 21

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE- Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Flavie HALGAND- Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Marie-Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Nicolas BRAULT-HALGAND ayant donné procuration à Franck HERVY
Christian GUIHARD ayant donné procuration à Jean-François JOSSE
Martine PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Bertrand PITON ayant donné procuration à Nicolas CHATELIER
Céline HALGAND ayant donné procuration à Jacques DELALANDE

Non votants :

Nicolas CHATELIER, Bertrand PITON (pouvoir donné à Nicolas CHATELIER), Sandrine VIGNOL, Laurence DENIER, Martine PERRAUD (pouvoir donné à Nadine LEMEIGNEN)

Absents à l'appel du quorum :

Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sandrine VIGNOL est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2024 05 33 – SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Cyrille HERVY

Nicolas CHATELIER quitte la salle.

Sandrine VIGNOL, Nicolas CHATELIER, Bertrand PITON (dont le pouvoir est donné à Nicolas CHATELIER), Martine PERRAUD (dont le pouvoir est donné à Nadine LEMEIGNEN) et Laurence DENIER ne prennent pas part au vote.

Historiquement, dans un esprit de simplification et de transparence, une nouvelle grille a été proposée en 2017 pour les associations tant non sportives que sportives, de porter le point pour toutes les associations à 25 € en 2023 ; principe reconduit en 2024.

* Les commissions ont décidé de maintenir ce montant également pour 2024 pour les associations non sportives.

* Pour les subventions aux clubs sportifs, le point est également maintenu, 22 € pour les enfants, et 6 € pour les adultes. Il est cependant décidé d'une modification entre les associations, à savoir que l'on diminue la somme dédiée à l'école de foot (-1000 €) pour répartir équitablement cette subvention à l'école de danse (+500 €) pour Arc en Ciel danse et l'école de basket (+500 €).

Enfin, on augmente de 50 € la participation à la vie associative de la commune (de 150 € à 200€).

* En ce qui concerne l'Education Jeunesse, il est rappelé que le montant des fournitures scolaires a été porté à 55 € pour tous les élèves de la commune (délibération n°2024 02 18 du 21 février 2024), et celui des activités périscolaires maintenu à 25 €.

* Par ailleurs, il est paru nécessaire de maintenir la distinction faite à l'égard de l'OMVA et l'OMS des associations en tant que telles. Ces offices municipaux continueront à bénéficier d'un forfait identique de 1 000 € annuel.

Vu les comptes des associations,

Vu l'avis des diverses commissions municipales consultées,

Vu les tableaux des subventions ci-annexés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide d'allouer des subventions de fonctionnement au titre de 2024 aux associations suivant les tableaux ci-annexés,

- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.



*Fait à la Chapelle des Marais
Le 30 mai 2024*

*Le Maire,
Franck HERVY*



A handwritten signature in black ink, written over the official seal. The signature is stylized and appears to be 'Franck Hervey'.

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, written vertically. The signature is stylized and appears to be the name of the Secretary of the Meeting.